

MAIRIE DE LA FALAISE



Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Le 4 juin 2024, le conseil municipal, légalement convoqué le 28 mai 2024, s'est réuni à 18h30 en séance publique à la mairie sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, maire.

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	9
Pouvoirs :	2

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs ANDRÉ François-Xavier, COUTREAU Jean-Marie, DA COSTA Alberto, DAÏ PRA Antoine, DI BERNARDO Maryse, GOULAY Joël, MENDES Frédérique, PHELIPPOT Samuel et RATEAU Lionel formant la majorité des membres.

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs BLONDEAU Corinne, DÉCALOGNE Charles (excusé - pouvoir à RATEAU Lionel), DUCLOS Patricia (excusée), LESOURD Monique (excusée), ROCHET Muriel (excusée), SONGEUR Sylvie (excusée - pouvoir à ANDRÉ François-Xavier).

Monsieur ANDRÉ François-Xavier a été élu secrétaire de séance.

Communications préalables

• Subventions aux associations 2024 - Remerciements :

Madame le maire transmet les remerciements du Comité des Fêtes de La Falaise, de la Prévention Routière et des Restaurants du Cœur.

• Étude d'un accueil extra-scolaire :

Un sondage avait été lancé par les représentants des parents d'élèves, certaines familles ayant évoqué le coût important qui leur est facturé en tant qu'extra-muros dans les centres de loisirs alentour (Nézel, Aulnay-sur-Mauldre, Épône et Maule - 25 à 33 € la journée, repas inclus). Les résultats sont les suivants :

- 26 enfants ont besoin d'un accueil les mercredis (8 Mater. - 12 CP/CE1 - 6 CE2/CM2)
- 35 enfants ont besoin d'un accueil pour les vacances scolaires (14 Mater. - 14 CP/CE1 - 7 CE2/CM2)

La municipalité ayant été sollicitée par les représentants des parents d'élèves, une étude a été demandée à l'UFCV pour l'organisation et le coût d'un accueil les mercredis et durant les vacances scolaires.

Tenant compte du coût UFCV, de la nécessité de mobiliser le personnel communal pour organiser le service de cantine et le nettoyage supplémentaire des locaux, le coût est estimé à 45 € par enfant par jour pour les mercredis, ce qui sera proposé lors du conseil d'école prévu le 7 juin prochain.

Toutefois se pose un problème majeur (non chiffré) : l'accueil des maternels nécessite de leur prévoir un lieu pour la sieste ce qui est impossible à La Grange : cela supposerait d'utiliser le dortoir de l'école avec, par voie de conséquence, les sanitaires et la salle de motricité.

Il est rappelé que le coût UFCV de l'accueil périscolaire (avant et après l'école) s'élève à 55 948 € par l'année scolaire 2023/2024 et que la commune participe financièrement aux frais de garderie des familles à raison de 3 € par jour et par enfant (à noter que les demandes d'aide financière reçues sont inférieures aux résultats du sondage précité).

• Travaux de voirie GPS&O :

Conformément à ce qui était prévu, les travaux de réfection du tapis du Chemin de Nézy et de l'impasse du Bec de Géline ont été réalisés courant mai.

• Travaux constatés près du collège d'Épône :

Faisant suite à de nombreuses interrogations, Madame le maire s'est renseignée auprès de la mairie d'Épône. Il s'agit de travaux de fouille diligentés par le Département des Yvelines en préparation de la construction du futur collège.

- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales
 - ▶ Arrêté n° 2024.989 du 31 mai 2024 : concession de la case n° 6 du colombarium (15 ans) – Famille CHRISTENSEN/DUCLOS.

Arrivée de Monsieur Lionel RATEAU.

1. Compte rendu de la séance du 2 avril 2024

Madame le maire en donne lecture et le soumet au vote de l'assemblée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Révision des tarifs des services périscolaires – Année 2024/2025

Les tarifs 2023/2024 d'Yvelines restauration s'établissent comme suit :

- ▶ Maternel : 3,41 € TTC
- ▶ Primaire : 3,66 € TTC

L'indexation calculée par l'UFCV pour les accueils périscolaires avait été calculée à + 3,1 % en septembre 2023 (soit 55 947,24 € pour l'année scolaire 2023/2024).

Le dernier taux INSEE d'augmentation sur 1 an des prix à la consommation connu s'établit à +3,1% (janvier 2024).

Considérant qu'il avait été décidé en 2023 de continuer d'augmenter progressivement les tarifs tout en tenant compte des décisions prises par le conseil en matière de fiscalité au moment du vote du budget, il est proposé d'appliquer un taux d'augmentation de 3,1 % aux tarifs communaux 2023/2024 :

TTC	Tarifs 2023/2024		Tarifs 2024/2025	
Repas	4,42 €	} 4,91 €	4,557 €	} 5,072 €
Accueil périscolaire méridien	0,50 €		0,515 €	
Accueil périscolaire matin	2,10 €		2,165 €	
Accueil périscolaire soir	4,20 €		4,330 €	
Retard après 19h	10 € par foyer		10 € par foyer	
				4,56 €
				0,52 €
				2,17 €
				4,33 €
				10,00 €

Délibération n° MD 981/2024 adoptée à l'unanimité.

3. Révision des tarifs du service de portage de repas – Année 2024/2025

Les tarifs 2023/2024 d'Yvelines restauration s'établissent comme suit :

- ▶ Déjeuner : 5,522 € TTC
- ▶ Dîner : 2,743 € TTC

Il est également proposé d'appliquer un taux d'augmentation de 3,1 % aux tarifs communaux 2023/2024 :

TTC		Tarifs 2023/2024			Tarifs 2024/2025		
		Coût repas	Coût livraison	Total	Coût repas	Coût livraison	Total
Portage repas	Déjeuner	4,42 €	+ 0,90 € applicable une seule fois par jour	5,32 €	4,5570 €	+ 0,9279 € applicable une seule fois par jour	5,4849 €
	Dîner	3,70 €			3,8147 €		3,82 €
							5,49 €

Délibération n° MD 982/2024 adoptée à l'unanimité.

FXA
JHC AD
GS
M
PDD
93

4. Rythmes scolaires – Maintien de la semaine de 4 jours - Renouvellement de la dérogation

En accord avec l'équipe enseignante de l'école maternelle et élémentaire « Les 3 Tilleuls », le conseil municipal avait sollicité par délibération du 19 juin 2017 le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2017.

La dérogation renouvelée fin 2021 arrive à son terme le 31 juillet 2024, il convient de la renouveler après avis du conseil d'école (qui se réunit le 7 juin 2024).

Délibération n° MD 983/2024 adoptée à l'unanimité.

5. Aménagement du parc de jeux de la Mauldre – Marché de travaux n° 2024.01

La signature de l'acte d'acquisition de la parcelle "bloquante" étant prévue le 18 juin, le maître d'ouvrage (collectif Arcade et SODEREF) et Ingeniery ont finalisé le dossier de consultation des entreprises (DCE) et un planning a été déterminé comme suit :

- ▶ 1^{ère} semaine de juin : mise en publication du marché
- ▶ Consultation 4 semaines durant le mois de juin 2024
- ▶ Analyse des offres : 2^{èmes} semaines de juillet 2024
- ▶ Notification aux entreprises : mi-juillet 2024
- ▶ Préparation : mi-juillet à début septembre 2024
- ▶ Démarrage des travaux : septembre 2024

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame le maire :

- ↳ à lancer la consultation en procédure adaptée
- ↳ à signer le marché à intervenir qui se présente comme suit :
 - Lot 1 : VRD, terrassements et basse tension
 - Lot 2 : Espaces verts, clôtures et jeux

Délibération n° MD 984/2024 adoptée à l'unanimité.


Questions diverses :


Tenue du bureau de vote du dimanche 9 juin 2024 : présentation du tableau.


Fête de l'école et fête du village - Samedi 22 juin 2024

- ↳ Spectacle à l'école le matin
- ↳ Kermesse dans le parc l'après-midi
- ↳ Soirée (buvette/food truck et musique) sur le parking de l'église


L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 19h10.

Le Maire,

Maryse DI BERNARDO

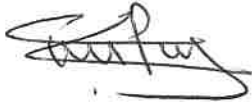
Le secrétaire de séance,

François-Xavier ANDRÉ

Jean-Marie COUTREAU


Alberto DA COSTA

Antoine DAÏ PRA


Joël GOULAY



Frédérique MENDES

Samuel PHELIPPOT

Lionel RATEAU

